

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mercredi 25 février 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 février 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano -Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert -Jean-Marcel Beau- Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clement Lermancier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac- Gonthier- Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou -Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette –Pierre Guigné- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	5	Sandra Le Kverne pour la commune de Jean-Pierre Prigul Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien Michel Vallade pour la commune de La Chapelle Montabourlet Xavier Garraud pour la commune de Christophe Rossard Patrick Laguillon pour la commune de St Paul Lizonne
Titulaires absents	10	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Alfred Gonnard- Joël Constant – Catherine Esculier – Christophe Rossard Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet
Procurations	3	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /50 : (Code Nomenclature /7.10)**DATE :** 25 FEVRIER 2026**RAPPORTEURE :** Catherine Bezac-Gonthier**OBJET :** Autorisation donnée au Président de signer une convention avec l'association ATCHOUM

La CCPR souhaite répondre aux besoins de mobilité exprimés par l'ensemble des habitants de notre territoire.

Dans ce cadre, nous sommes depuis plusieurs années en lien avec l'association ATCHOUM (association de mobilité solidaire en milieu rural). Atchoum se déploie progressivement sur l'ensemble des territoires répondant ainsi aux besoins de mobilité des habitants en zone rurale notamment.

Le dispositif propose une solution de mobilité solidaire et une solution de covoiturage courte distance. Il repose sur la mise en relation de conducteurs volontaires avec des passagers souhaitant se déplacer à un moment précis.

Le coût pour la première année est de 22 440€ comprenant la mise en place et le déploiement du dispositif, les deux années suivantes le coût est de 9 728€ / an.

Ce coût peut être réparti équitablement sur trois ans et proratisé la première année pour la période de juillet à décembre 2026.

La participation de la CCPR serait de :

2026	6 983.00 €
2027	13 965.00€
2028	13 965.00 €
2029	6 983.00€

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à signer la convention de partenariat avec ATCHOUM pour une mise en service à partir de septembre 2026 et à verser la participation correspondante.

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour :** 56**Votes contre :** 0**Abstention :** 0

Publié le 04-03-2026

Le Secrétaire de séance du 25 février 2026
Yves Mahaud

Yves MAHAUD

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**Monsieur Yves Mahaud**